



Maison des Sports

29, boulevard Saint Michel - 72000 Le Mans

Tél. 02 52 19 21 17 - Email : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr

Site internet : www.pingsarthe.org

ARBITRAGE 72

NOUVELLES PROCEDURES JA p. 2

MODIFICATIONS REGLES DU JEU p. 3,4

LA FILIERE ARBITRAGE p. 5

FORMATIONS 72

ARBITRES et JA1 (Comité) p. 6

FORMATIONS ENTRAINEURS p. 7

*En 2014/2015, 146 rencontres R+N ont été juge-arbitrées dans le championnat par équipes.
Le budget Ligue pour ce poste ayant explosé, seules les rencontres jusqu'à la R1 seront juge-arbitrées cette saison, soit 80 à 90 rencontres.
Cela n'empêche pas les JA qui le souhaitent d'intervenir en R2 ou R3 – sans convocation - en particulier au sein de leur club et en signalant à la CDA cette activité, toujours traçable dans SPID.
Le but est de rester JA actif dans SPID et d'être ainsi utile à son club.
Tous les JA ont reçu le planning de ces rencontres depuis le 20 août et ont été invités à se positionner.
De la même façon, ils possèdent le calendrier des autres épreuves organisées en Sarthe et peuvent ainsi faire acte de candidature pour l'épreuve de leur choix.*

CHANGEMENT IMPORTANT POUR LES CLUBS EVOLUANT DE LA NATIONALE A LA R1

On ne raisonne plus en nombre de JA par rapport au nombre d'équipes, mais en nombre de prestations des JA du club en fonction du nombre d'équipes. Compter 2 prestations/équipe/phase.

NOUVELLE PROCEDURE POUR LES JA EN NATIONALE

Les clubs n'ayant plus l'obligation d'envoyer la feuille de rencontre à la FFTF- sauf en cas d'égalité, d'incident, ou à la demande de la CSF- le JA doit envoyer lui-même son rapport à la CSF en notant bien les arbitres officiels présents. Dans le cas contraire, la CSF considère qu'il n'y a pas d'arbitres et une amende de 100 € est imputée au club.

Autre nouveauté : le JA doit conserver un exemplaire de la feuille de rencontre (papier, pdf ou GIRPE).

REGIONALE

Pas de changement, sinon que là aussi, le club recevant n'a plus l'obligation d'envoyer la feuille de rencontre - sauf en cas d'égalité, d'incident ou à la demande de la CSR.

Il est conseillé au JA de conserver également un exemplaire de la feuille de rencontre.

A tous les niveaux, le logiciel GIRPE est recommandé.

Notre département est déjà bien en place avec la dotation informatique des clubs en 2013 et l'utilisation obligatoire de GIRPE en 2015.

Merci à Bruno GAUSSERAN pour les nombreuses formations GIRPE qu'il anime au Comité depuis début septembre.

Les clubs demandeurs sont invités à se manifester auprès du Comité.

Vous trouverez ci-dessous le programme des formations arbitrales organisées par le Comité.

Voici le lien vers le Catalogue des Formations et les fiches d'inscription sur le site de la Ligue :

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/catalogue-formations/>

*Sportivement et pour la Commission ,
Patrick Gaudemer.*

LES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES D'ARBITRAGE ET DE LA FORMATION

Responsable :	Patrick GAUDEMER	📞 0630603382	✉ patrick.gaudemer@neuf.fr
Adjoints Arbitrage :	Philippe BOBILLOT	📞 0682059430	✉ philippebobillot@neuf.fr
	Philippe DESAILLY	📞 0243896273	✉ philippe.desailly@live.fr
Formateurs :	Dominique BERGEOT	📞 0613887544	✉ veroniqueetdominique.bergeot@neuf.fr
	Benoît BODEREAU	📞 0683506146	✉ benoitbodereau21@orange.fr
	Patrick GAUDEMER	📞 0630603382	✉ patrick.gaudemer@neuf.fr
	Bruno GAUSSERAN	📞 0634316166	✉ bruno@gausseran.fr
	Franck GILARDOT	📞 0783058198	✉ gilardot.franck@gmail.com
	Patrick HISCHKE	📞 0658307348	✉ patrick.hischke@sfr.fr

MODIFICATIONS REGLES DU JEU

NOUVEAU

2.10 UN POINT

2.10.1 A moins que l'échange ne soit à remettre, un joueur marque un point :

2.10.1.5 si, après qu'elle a été frappée en dernier par son adversaire, la balle passe à travers le filet, ou entre le filet et le poteau, ou entre le filet et la surface de jeu ;

2.10.1.14 si les deux joueurs ou paires sont en fauteuil suite à un handicap physique, et :

2.10.1.14.1 son adversaire ne maintient pas le contact du siège ou du coussin avec la face arrière d'une de ses cuisses, au moment où il frappe la balle,

2.10.1.14.2 son adversaire touche la table avec l'une de ses mains avant de frapper la balle ;

2.10.1.14.3 le pied de son adversaire ou son repose-pied touche le sol pendant l'échange;

2.10.1.15 ainsi qu'il est prévu par l'ordre de jeu (2.8.3)

MODIFICATIONS REGLEMENTS SPORTIFS

NOUVEAU

3.4 LA CONDUITE D'UNE PARTIE

L'arbitre...

3.4.1.2.1 Il peut indiquer le gain d'un point par un joueur ou par une paire en élevant le poing fermé le plus proche de ce joueur ou de cette paire, de telle façon que son avant-bras soit vertical et son bras horizontal.

CHAPITRE 2 COMPÉTITIONS PAR ÉQUIPES

I.201 Décompte des points

Les points rencontre suivants sont attribués :

-une victoire : 3 points ;

-un résultat nul : 2 points ;

-une défaite : 1 point ;

-une défaite par pénalité : 0 point ;

-une défaite par forfait : 0 point.

La décision de la défaite par pénalité appartient à la commission sportive compétente qui peut, s'il y a lieu et suivant les circonstances, attribuer le point de la défaite.

II.705 Non présentation de licence

Dans le cas où le joueur licencié ne peut pas justifier de sa licenciation selon l'article II.606 des Règlements Administratifs, il n'est pas autorisé à participer à la rencontre. ~~Cependant le juge-arbitre l'indique au dos de la feuille de rencontre et l'équipe est sanctionnée d'une pénalité financière.~~

TITRE III CRITÉRIUM FÉDÉRAL

III.109 Retard

A tous les échelons et dans toutes les catégories, si un joueur ne ~~s'est pas présenté quinze minutes après se présente~~ pas à l'appel de sa première partie, il est déclaré perdant pour cette partie et marque 0 (zéro) point mais et il peut disputer les parties lui restant à jouer.

RAPPEL DES MODIFICATIONS RECENTES DES REGLES DU JEU

*commentaire CDA

2.3.3- La balle

La balle doit être faite de celluloid *ou d'une matière plastique analogue*, blanche ou orange et mate.

2.10 - Un Point

2.10.1.6. - si son adversaire frappe *délibérément* la balle deux fois consécutivement

* Si la balle touche le corps ou le vêtement du joueur, il y a faute.

Si la balle fait un double contact *involontaire* doigt-raquette ou raquette-raquette (manche et revêtement par exemple), il n'y a pas faute.

2.15 - Règle d'accélération

2.15.1 Sauf comme prévu en 2.15.2, la règle d'accélération entre en application après 10 minutes de jeu dans une manche ou à n'importe quel moment à la demande des deux joueurs ou paires.

2.15.2 La règle d'accélération ne peut pas être introduite dans une manche si au moins 18 points ont été marqués

2.15.3 Si la balle est en jeu quand la limite de temps (10 min) est atteinte et que la règle d'accélération doit être mise en application, le jeu doit être interrompu par l'arbitre et le jeu reprendra avec au service le serveur de l'échange interrompu. Si la balle n'est pas en jeu au moment de la mise en place de la règle d'accélération, le jeu reprendra avec au service le receveur de l'échange précédent.

2.15.4

Ensuite, chaque joueur servira pour 1 point jusqu'à la fin de la manche, et si le receveur ou la paire recevant effectue 13 renvois corrects dans l'échange le receveur marque le point.

2.15.5 L'introduction de la règle d'accélération ne changera pas l'ordre des serveurs et receveurs dans la partie, comme défini en 2.13.6

2.15.6 Une fois que la règle d'accélération est introduite elle reste en application jusqu'à la fin de la partie.

3.2 - Equipements

3.2.1 -

Agrément et autorisation

3.2.1.1 - L'agrément et l'homologation de l'équipement de jeu sont effectués par **le groupe fédéral des Equipements**, agissant au nom du Comité directeur fédéral. Seules des marques agréées par l'ITTF ou la Fédération Française de Tennis de Table* peuvent être utilisées pour toutes les épreuves et compétitions organisées sous l'égide de la FFTT.

La liste des matériels **agréés et les normes** sont consultables sur le site fédéral.

* **Tables conformes à la norme NF EN 14468-1 A et B de mars 2005 et filet NF EN 14468-2 A et B de septembre 2005.**

3.2.1.3 - Le revêtement d'une face de la palette utilisée pour frapper la balle doit être d'une marque et d'un type ayant reçu de l'ITTF l'agrément, valable au moment de son utilisation, dont la liste est publiée par l'ITTF et diffusée par la FFTT.

Les noms du fabricant et du revêtement seront marqués sur les faces de la raquette de telle façon que l'identification soit visible sur la partie la plus proche du manche.

3.2.4 - Contrôle des revêtements

3.2.4.1 - **Il appartient à chaque joueur de s'assurer que le revêtement de raquette est fixé à sa raquette par des adhésifs ne contenant pas de solvants volatils nocifs ; lors de la fixation des revêtements de raquettes aux plateaux, tous solvants et additifs tels que boosters, tuners, etc. ne peuvent être utilisés comme matériel pré-revêtement sans aucune capacité adhésive.**

3.2.4.5 - **Une aire convenablement ventilée doit être mise à la disposition des joueurs pour fixer les revêtements de raquettes aux raquettes et nulle part ailleurs dans l'espace des compétitions. Des adhésifs liquides ne pourront être utilisés.**

3.4 - La conduite d'une partie

3.4.2 - Equipement

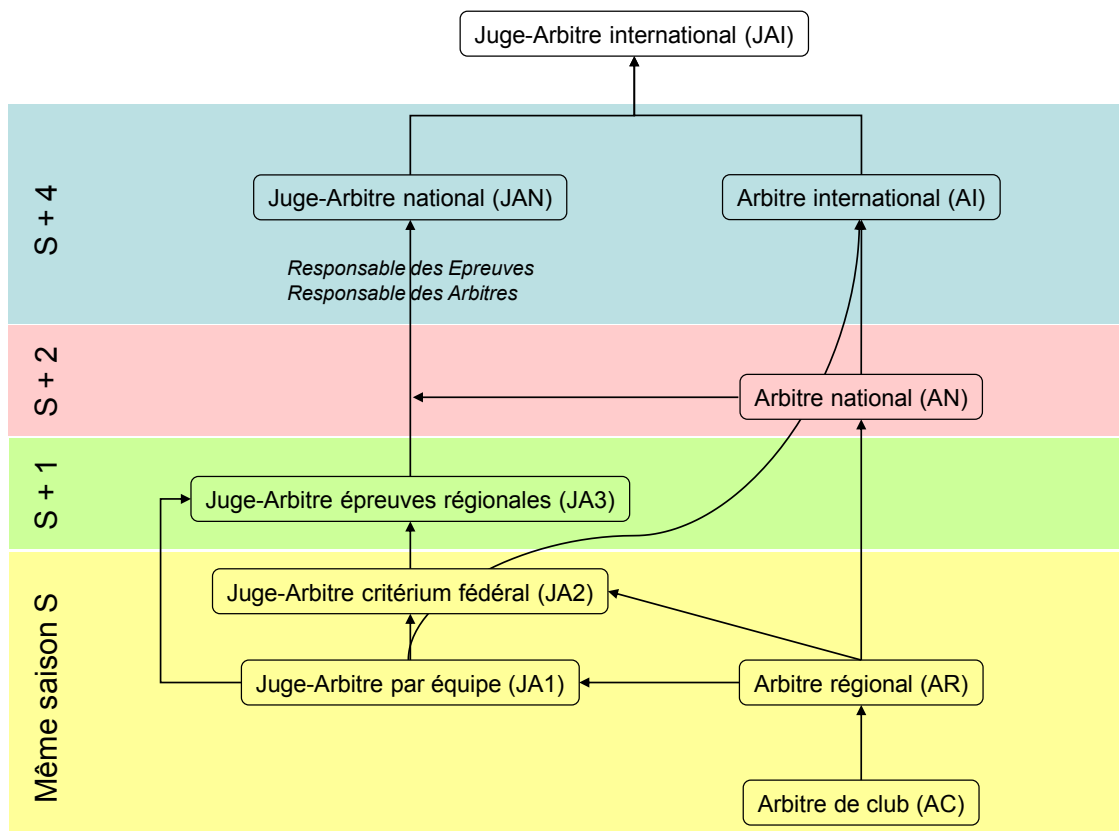
3.4.2.2 - Le revêtement de la raquette doit être utilisé tel qu'il a été autorisé par l'ITTF sans avoir subi aucun traitement physique, chimique ou autre, ni aucun changement ou aucune modification soit de ses qualités de jeu, soit en matière de friction, de couleur, de structure, de surface, etc.

Ledit revêtement doit avoir passé avec succès tous les paramètres des tests de contrôle de raquettes.

3.4.2.3 - Au cours d'une partie, une raquette peut être remplacée, uniquement si elle a été accidentellement endommagée de telle manière qu'il n'est plus possible de l'utiliser telle quelle ; dans pareil cas, la raquette endommagée doit être immédiatement remplacée par une autre apportée par le joueur près de l'aire de jeu, ou par une raquette qui lui est transmise dans l'aire de jeu



LA FILIERE ARBITRAGE



ARBITRES : (OUVERT A TOUS LES LICENCIES, MAJEURS OU MINEURS)

AC	Arbitre de Club	Formation organisée par Club ou regroupement
AR	Arbitre Régional	Formation organisée par les Comités
AN	Arbitre National	Formation organisée par la Fédération après sélection des meilleurs candidats
AI	Arbitre International	Formation organisée par l'I.T.T.F. après sélection des candidatures par la C.F.A. (être AN depuis 3 ans)

JUGE-ARBITRES : (NECESSITE D'AVOIR 18 ANS REVOLUS)

JA1	Juge Arbitre par équipe	- être au minimum ARB	Permettant de Juge arbitrer les rencontres de Championnat par équipes. Formation organisée par les Comités
JA2	Juge Arbitre Critérium Fédéral	- être au minimum ARB	Permettant de Juge arbitrer les compétitions individuelles
JA3	Juge Arbitre de Tournoi	- être au minimum ARB, JA1 et JA2	Permettant de Juge arbitrer les tournois et les Top 12 régionaux
JAN	Juge Arbitre National	- être au minimum AN et JA3	
JAE	Directeur des Epreuves		
DA	Directeur des Arbitres		Permettant de Juge arbitrer les épreuves nationales et les épreuves internationales.

Les formations ARB et JA1 sont organisées par le Comité.

Six formateurs sont maintenant à votre disposition.

Une formation **ARB** se déroule sur une journée (9h-18h), au sein d'un club ou au Comité 72, conclue par un QCM (note mini 22/30). Après avoir arbitré une vingtaine de parties lors de compétitions dirigées par un JA, un examen pratique sur 4 parties aura lieu lors d'une épreuve officielle (note mini 15/20) avant d'obtenir le grade AR.

Une formation **JA1** se déroule également sur une journée au Comité 72, conclue par un exercice de remplissage d'une feuille de rencontre, puis par un QCM (note mini 24/30). L'examen pratique lors d'une rencontre officielle du championnat R ou N termine la formation (note mini 15/20).

Ces formations sur une journée sont abordables et ne demandent pas une grande mobilisation.

De plus, chaque arbitre choisit ensuite son degré d'implication en fonction de ses disponibilités et de ses choix.

Les formations JA2 et JA3 sont organisées par la Ligue.

FORMATIONS DEPARTEMENTALES ARBITRAGE 2015 /2016

Formation	Date formation	Date limite inscription	Lieu
JA1	17/10/2015	09/10/2015	Comité 72
AR	27/02/2016	19/02/2016	Comité 72
AR	24/10/2015	16/10/2015	Comité 53
JA1	12/03/2016	04/03/2016	Comité 53
Pratique JA1	21-22/05/2016	13/05/2016	Titres par équipes

Il n'y a désormais qu'une seule formation par phase pour chaque Comité des Pays de la Loire.

Pour les candidats proches de départements limitrophes, il vous est possible de suivre une formation organisée par ces Comités voisins.

En revanche, les pratiques seront réalisées sur plusieurs épreuves régionales ou départementales.

La Commission vous tiendra informés.

INSCRIPTIONS

Toutes vos inscriptions se font via le Catalogue des Formations sur le site de la Ligue :

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/catalogue-formations/>

Vous y trouverez toutes les infos ainsi que les Fiches d'Inscription.

Inscriptions & règlement directement à la Ligue.

Tarif : 80 €/AR ou JA1 140 €/2 candidats 160 €/3 candidats du même club

180 €/JA2 ou JA3 (organisation Ligue)

Le Comité rembourse au club la moitié des sommes engagées pour ces formations.

FORMATIONS TECHNIQUES SARTHE

SAISON 2015/2016

Jeune Animateur Départemental :

Réservé aux juniors licenciés.

Prix : 90€ (50% remboursé en fin de saison par le comité)

Date : du 27 au 30 Octobre 2015

La formation se déroulera en même temps que le stage départemental avec une partie pratique (encadrement des jeunes).

Un module arbitrage sera réalisé au cours de la formation.

Animateur Départemental :

Réservé aux seniors/vétérans licenciés.

Prix : 15€ par module et 90€ pour les 9 modules (50% remboursé en fin de saison par le comité).

Dates et modules :

MOD1 & 2 au comité : 13/11/2015 (20h/23h) Connaissances du milieu – différents publics -rôles de l'entraîneur.

MOD3 à Sablé sur Sarthe : 14/11/2015 (9h/12h) Principes fondamentaux – jouer en mouvement

MOD4 & 5 : 14/11/2015 (14h/18h) Types d'échauffement - travail physique - le panier de balles

MOD6 : 11/12/2015 (20h/23h) Services/remises – tactique

MOD7 : 12/12/2015 (9h/12h) Détection – baby ping

MOD8 : 12/12/2015 (14h/17h) Organisation et construction de séances et D'exercices – formes de comptage

MOD9 : 22/12/2015 Stage pratique

Validation du grade Animateur Départemental = 9 modules + stage pratique (possibilité d'échelonner sur 2 saisons).

Formulaire d'inscription sur le site de la Ligue des Pays de la Loire

<http://tennisdetablepaysdelaloire.org/catalogue-formations-2015-2016/>